



*Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques*

Assemblée générale du 04 Décembre 2015

Présents : 15 présents.

Ordre du jour :

1. Compte rendu financier.
2. Rapport d'activité et moral.
3. Renouvellement et renfort du bureau ou CA.
4. Evolution du site
5. Compte rendus des activités des militants en activité et examen des cas individuels
6. Discussions
7. La prochaine réunion de l'association H Pezerat aura lieu à Riom es Montagnes fin mai début Juin. Appel aux volontaires pour y participer
8. pot de l'amitié





Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques

Rapport d'activité :

Rapport Moral AG 2015

Notre association existe depuis 2011. Les statuts ont été publiés en janvier 2012. Notre action à contribué à la prise en compte des risques générés par les parafoudres par le CNHSCT .

Parmi les dossiers déposés pour obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle seule Dominique a obtenu satisfaction. Nous n'avons pas réussi sur des dossiers concernant le trichloréthylène ni les autres toxiques. La victoire de Dominique est très importante surtout pour les femmes qui comme elle, ont été exposées aux rayonnements radioactifs, même à faible dose.

Mais il ya encore des revendications dont nous sommes porteurs, à faire avancer. Le suivi post-professionnel, qui figure au code du travail n'est quasiment pas appliqué. Le démontage des parafoudres sur 8 ans doit s'effectuer dans le respect des règles. La sous-traitance pour les travaux à risques doit être stoppée. La totalité des produits toxiques auxquels le personnel des télécommunications a été exposé doit être pris en compte.

Hormis ces résultats très importants, l'association s'est trouvée en roue libre en 2015. Nous avons tout de même participé à la préparation d'un colloque organisé par la CGT de Montpellier autour d'une conférence qui serait donnée par Annie Thébaud-Mony et Mlle Veyrié. Le colloque a été remis au mois de septembre puis à une date indéterminée pour cause d'indisponibilité de Mlle Veyrié.

Ce projet doit être réalisé bientôt. Il nous faut profiter de ce temps pour continuer à le préparer dans les conditions optimales. C'est pour cela que j'ai invité à notre AG un médecin du travail à la retraite, la FNATH, et Les Robins des Toits.

Il nous faut réfléchir à l'avenir de notre association. Et nous avons à explorer des pistes et faire le point de l'état des adhésions qui sont les seules forces qui constituent l'association. Évidemment une association ne peut pas exister sans adhérents, et ce sont leurs cotisations qui permettent l'association de vivre. Ainsi on peut rembourser les déplacements des militants aux réunions. Ce sont surtout Yves et Frank qui se rendent aux réunions de l'association H Pezerat. Au printemps de cette année en Bretagne, et à l'AG annuelle de Fontenay sous Bois en novembre. Ils nous rendrons compte de leur participation.

Il nous faut continuer à participer à ces réunions. Elles sont enrichissantes pour tout le monde. Le site de l'association H Pezerat a une page complète sur l'historique de l'action au sujet des parafoudres.

Dans le courant de l'année j'ai été contacté par une collègue technicienne qui est victime de l'amiante. Elle est reconnue en maladie professionnelle et également par une collègue de Savoie. Mais pas d'autres nouvelles pour l'instant. J'ai aussi été contacté par la belle sœur d'un collègue décédé à la Grande Motte. Ce sont des cas qui mériteraient d'avoir des témoignages que nous



Association EDATET entraide et défense des acteurs des télécommunications exposés aux toxiques

pourrions publier sur notre site. Mais c'est tout un travail de rédaction et de mise en forme qu'il faut faire tout en respectant les limites de la confidentialité des personnes concernées.

Il faut aussi être conscient que les effectifs de l'association sont en baisse. Des réalités objectives sont à prendre en compte, c'est à dire la fonte des effectifs des actifs à Béziers surtout. De plus la culture d'entreprise d'État que nous avons connue change. Les risques ne sont pas moindres avec le temps. La sous-traitance est systémique et des travailleurs des télécommunications se trouvent dans tout un tas d'entreprises. Rester sur un axe Béziers - Auvergne sans autre soutien, ni des syndicats, ni des comités d'entreprises, demeurer un groupe de quelques dizaines de personnes pour les intérêts de plusieurs dizaine de milliers d'autres, cela nous interroge.

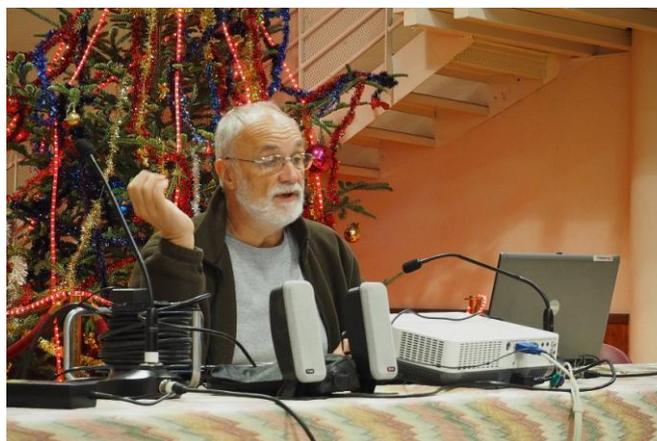
Cependant les risques professionnels de santé sont en train d'être mieux pris en compte. Le doublement du nombre de cancer en 20 ans est une réalité qui interpelle de plus en plus de personnes. Récemment, Serge Azaïs responsable de la Confédération Paysanne me témoignait de ses constatations sur les origines des produits phytosanitaires. Il nous faut nous redéployer. Faut-il créer une nouvelle association ? Transformer celle que nous avons créée ?

Le colloque de Montpellier doit être l'événement qui déclenche les bases de quelque chose de nouveau.

Nous disposons d'un outil important, c'est le site. Le frère de Dominique a pris en charge l'administration du site. Il y a du travail. Nous en sommes propriétaires

<http://edatet.org/>

<http://edatet.canalblog.com>





Association EDATET

entraide et défense des acteurs des télécommunications exposés aux toxiques

Bilan de trésorerie :

4 - EDATET - COMPTE de GESTION GENERAL de l'exercice clos réalisé - N (2015) et BUDGET PREVISIONNEL de l'exercice - N + 2										
Lignes budgétaires et postes	Charges pour Opérations Courantes					Lignes budgétaires et postes	Produits pour Opérations Courantes			
	présentation des comptes		Pour le vote du				présentation des comptes		Pour le vote du	
	Exercice clos	Exercice clos réalisé	Budget Prévisionnel		Exercice clos		Exercice clos réalisé	Budget Prévisionnel		
	à approuver	à approuver	en cours	à voter	à approuver		à approuver	en cours	à voter	
	pour N	N	N + 1	N + 2	N		N	N + 1	N + 2	
1-janv.-14	1-janv.-15	1-janv.-16	31-déc.-16	1-janv.-14	1-janv.-15	1-janv.-16	31-déc.-16			
30-déc.-14	30-déc.-15	29-déc.-16	29-déc.-17	30-déc.-14	30-déc.-15	29-déc.-16	29-déc.-17			
60 - Achats: matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	74 - Subventions		0,00			
605 - Matériel					participation voyage AG H Pézerat					
60x - autres										
61 - Services Extérieurs	0,00	19,80	0,00	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0	430,00	0	0	
613 - divers					756 - cotisations des adhérents		430,00			
6132 - locations immobilières (AG)					758 - produits divers					
616 - primes d'assurances					7585 - Contribution volontaire					
6185 - frais de colloques, conférences, AG		19,80								
62 - frais d'Administration	458,00	171,13	352,00	0,00	78 - reprise sur provisions		824,87			
622 - rémunération de tiers et honoraires					789 - report des ressources non utilisées (N-1)		824,87			
623 - publicité, relations publiques										
6236 - catalogues, imprimés ..										
6237 - publications	26,00		28,00							
624 - transports										
625 - déplacements, missions et réceptions										
6251 - voyages et déplacements	350,00	120,00	240,00							
626 - frais postaux et télécoms										
6261 - frais pour liaison informatique ou spécial	62,00	51,13	64,00							
6263 - frais acheminement PTT	20,00		20,00							
628 - divers: frais de reprographie										
63 - Impôts et Taxes	0,00	0,00	0,00							
635 - autres impôts,taxes et versements										
6354 - droits d'enregistrement et de timbre										
65 - autres charges de gestion courante	50,00	50,00	55,00							
658 - charges diverses de gestion courante										
6586 - divers cotisation: "assos Henri Pézerat"	50,00	50,00	55,00							
66 - charges financières	24,00	24,60	25,00							
668 - autres charges: frais de tenue de compte	24,00	24,60	25,00							
67 - charges exceptionnelles										
678 - autres charges:										
sous total	532,00	265,53	432,00	0,00	sous total	0	1 254,87	0	0	
Solde - excédent ou opérations de gestion courante		989,34			Solde - insuffisance ou opérations gestion courante					
Total (1)	532,00	1 254,87	432,00	0,00	Total (1)	0	1 254,87	0	0	
Charges pour Travaux et Opérations Exceptionnelles					Produits pour Travaux et Opérations Exceptionnelles					
66 - charges financières	0,00	0,00			70 - Appels de fonds	0	0,00			
661 - Remboursement					702 - Provisions pour travaux	0,00				
d'annuités d'emprunts					703 - Avances	0				
662 - Autres charges financière					704 - Rembt d'annuités d'emprunts					
67 - Charges pour travaux	0,00	0,00			71 - Autres produits	0	0,00			
671 - Travaux votés / AG					711 - Subventions sur travaux					
672 - Travaux urgents					712 - Emprunts à utiliser sur travaux					
673 - Etudes techniques..					713 - Indemnités d'assurances					
677 - pertes sur créances					714 - Produits divers					
678 - Charges exceptionnelles					716 - Produits financiers					
68 - Dépréciations sur créances douteuses					718 - Produits exceptionnels					
Solde - excédent					78 - Reprises de dépréciation sur créances douteuses					
Total (2)	0,00	0,00			Solde - insuffisance					
					Total (2)	0	0,00			

Le rapport a été voté à l'unanimité.



*Association EDATET
entraide et défense des acteurs des
télécommunications exposés aux toxiques*

*Appel à candidature pour le renouvellement du conseil d'administration,
et du bureau*

Pas de nouvelle candidature, le bureau est reconduit à l'unanimité.

Renouvellement des cotisations :

Le montant de la cotisation est fixé à 20 Euros pour 2015

Suivi des dossiers :

Plusieurs dossiers sont en cours,

- Celui de Jean Pierre Dupont qui a fait appel au tribunal administratif suite à la décision de la commission de réforme,
- Dominique Enjalbert a complété son dossier avec Me Lafforgues en vue d'une réclamation préalable indemnitaire.
- Suite au décès d'un salarié à la Grande Motte, sa famille est en contact avec le cabinet d'avocats Teissonière, Topaloff, Lafforgues.
- En Savoie, l'épouse (salariée chez Orange) d'un salarié décédé d'une tumeur cérébrale, est déterminée pour monter un dossier de reconnaissance de maladie professionnelle.

• *Colloque du mois de Juin :*

Le colloque prévue avec l'Union Locale CGT de Montpellier sur les reconnaissances des maladies professionnelles n'a pu avoir lieu pour raison de santé d'une intervenante.

Plusieurs adhérents de l'association se sont portés volontaires en 2015 pour y travailler.

En espérant que cet important projet puisse aboutir, dans le courant du premier semestre 2016, nous devons mettre à profit ce délai pour sa réussite.



Association EDATET *entraide et défense des acteurs des* *télécommunications exposés aux toxiques*

• *Débat :*

. La perte d'adhérents est sans doute liée à la baisse d'activité de l'association, mais aussi aux pertes d'effectifs au sein d'Orange.

Grâce à nos actions, et celle des élus des CHSCT, la note GRH 09 du 01/12/2014 sur la surveillance médicale post-exposition et post-professionnelle du personnel d'Orange, évolue, conformément à la réglementation. (Même si il y est écrit : « *il n'y a pas et il n'y a pas eu de travailleurs de catégorie A¹ au titre de la réglementation sur la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants* »

La note reprend une liste plus large des cancérogènes et CMR, mais les conditions d'obtention des attestations d'expositions restent floues. Il y a donc encore beaucoup de travail que nous souhaiterions réaliser avec l'aide des Organisations Syndicales.

Les risques professionnels et les expositions aux toxiques sont très largement sous-traités, dans des micro entreprises dans lesquelles les salariés n'ont pas ou peu de représentativité.

Il est donc urgent :

- de s'élargir et d'ouvrir l'association en premier lieu aux sous-traitants, mais aussi à tous les salariés exposés aux toxiques et autres CMR. (SNCF, EDF, Malvezy....)
- De travailler sur les PPR, (Plan de prévention, Les collègues constatent que les salariés d'entreprises sous traitantes n'ont pas de dosimètre, de gants, de masques, alors qu'ils sont chargés d'éliminer les parafoudres radioactifs. (Orange doit consulter tous les CHSCT sur l'extraction des parafoudres)
- D'accentuer l'information dans les entreprises.
Nous devons aussi nous rapprocher d'autres associations, telle la FNATH, les Robins des toits, avec lesquelles nous pourrions envisager une mutualisation des moyens. (Ex : appareil de mesures de champs électromagnétiques, ou de rayonnements ionisants.)

¹ Article R4451-44 : En vue de déterminer les conditions dans lesquelles sont réalisées la surveillance radiologique et la surveillance médicale, les travailleurs susceptibles de recevoir, dans les conditions habituelles de travail, une dose efficace supérieure à 6 mSv par an ou une dose équivalente supérieure aux trois dixièmes des limites annuelles d'exposition fixées à l'article R. 4451-13, sont classés par l'employeur dans la catégorie A, après avis du médecin du travail.



Association EDATET *entraide et défense des acteurs des* *télécommunications exposés aux toxiques*

Nous devons aussi envisager d'interpeler les groupes politiques : Franck a contacté A. Chassaigne, député.

Imposer aux opérateurs le respect de la loi, car aujourd'hui, aucune déclaration n'est envoyée à l'Autorité de Sureté Nucléaire, et les registres des cancers n'est pas créés.

M. P. Cabrol, (médecin) insiste sur les méfaits des rayonnements ionisants, les limites sont fixées au niveau du chauffage des cellules, or les radiations font des dégâts irréversibles bien avant ce stade. Parmi les dégâts engendrés par la radioactivité, on note de nombreux types de cancers, (sur ce point le tableau N° 6 du code de la sécurité sociale est à revoir) et des maladies dégénératives telles que la maladie d'Alzheimer.

La radioactivité est cumulative, on ne la métabolise pas.

La connaissance des dangers des rayonnements ionisants remonte à la fin du XIXème siècle, et suit de près la découverte des rayons X (1895 - ROENTGEN) et de la radioactivité (1896 – BECQUEREL : uranium ; 1898 – CURIE : polonium et radium) :

* 1896 : lésions cutanées radio induites ;

* 1902 : premier cas de cancer radio induit (FRIEBEN décrivait la survenue de cancers de la peau sur radiodermites) ;

* 1910 : cancers expérimentaux ;

* 1927 : mutations génétiques.

Le tableau n°6 de l'annexe II de l'article R.461-3 du code de la sécurité sociale concernant les « affections provoquées par les rayonnements ionisants » a été créé le 4 Janvier 1931.

Dès 1928, un rapport a été émis par la Commission internationale de radioprotection (CIPR), contenant des recommandations concernant les premières valeurs limites d'exposition au milieu professionnel





Association EDATET entraide et défense des acteurs des télécommunications exposés aux toxiques

Presse :

La Montagne : Franck doit avoir un entretien avec un journaliste de la Montagne, et un journaliste Radio.

Un nouvel article doit sortir dans « Santé et Travail »

Dans le Languedoc Roussillon nous devons contacter « Radio Pays d'Hérault »

- *Quelques liens :*

www.generations-futures.fr

<http://www.ecolopedia.fr>

<http://www.priartem.fr/Conclusions-du-rapport.html>

- *Association Henri Pézerat*

Le 3 et 4 Juin 2016, l'assemblée générale de l'association Henri Pezerat aura lieu à Rioms-es-Montagne dans le Cantal, toutes les initiatives pour aider nos copains auvergnats sont les bienvenues.

Pour tous ceux qui veulent y participer, il est nécessaire de s'inscrire afin de prévoir les hébergements.

- *Pot de l'amitié :*

Comme chaque année, la réunion s'est achevée autour du pot de l'amitié.

